



MAYOTTE

Mayotte, Collectivité Départementale (Collectivité à vocation Départementale) de la République Française, se situe dans le Canal de Mozambique, dans l'Océan Indien, à quelques 10.000 Km de la Métropole (pour une localisation visuelle: cliquer ici).

Grande de 375 Km² et peuplée par 160.265 habitants (recensement du 1er août 2002), elle subit d'importantes mutations; tant économiques que sociales...

DOCUMENTS A FOURNIR

MILITAIRES

Ordre de mutation ou ordre de débarquement,
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,
chiffré,

Original de l'attestation de la D.I.R.C.E.N pour
le personnel muté au CEP,
Demande d'admission en franchise

FONCTIONNAIRES CIVILS

Arrêté de nomination
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,
chiffré,
Demande d'admission en franchise

SOCIETES PRIVEES

Contrat de travail
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,
chiffré,
Demande d'admission en franchise

PARTICULIERS

Certificat de changement de résidence (établi
par la mairie la plus proche de votre domicile
métropolitain)
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,
chiffré,
Demande d'admission en franchise

Si vous transportez un véhicule
Original carte grise
Certificat de non gage

IMPORTANT

Vous êtes en droit de récupérer la TVA pour
les articles ayant moins de 6 mois et partant
par voie maritime, dans votre caisse ou
conteneur.

Pour cela il faut nous fournir en plus des
documents ci-contre :

Factures commerciales du fournisseur en trois
exemplaires, avec adresse outre mer, précisant
le montant hors taxes, TVA ressortante,
montant TTC et n° de SIRET du commerçant.

Taxe de douane sur tous véhicule entrant sur
le territoire

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Maison De Mayotte En Métropole : 42, rue de la colonie Tél : 01.45.65.19.19 Fax : 01.45.65.40.40

Police : Pour les ressortissants de : France : carte d'identité ou passeport. La CEE : passeport en cours de validité
Tous les autres pays étrangers : passeport en cours de validité avec visa consulaire obligatoire

Santé : D'après le bulletin épidémiologique hebdomadaire (B.E.H) : aucun antipaludique n'étant parfaitement toléré, il peut être envisageable à Mayotte, d'avoir recours à la seule protection contre les moustiques. Ni les vaccins contre la variole, le choléra ou la fièvre jaune ne sont exigés à l'entrée à Mayotte.

Hôpital (Accueil) : 02.69.61.15.15 ou (Urgences) : 02.69.61.86.86

Douane : En plus des objets personnels, sont admis en franchise : 200 cigarettes ou 100 cigares, 2 litres de vin
1 litre d'alcool ou 2 bouteilles de whisky, 50 cl de parfum ou 100 cl d'eau de toilette.